

ARRETE n° 2024-668

Le maire de la ville de Bressuire

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 3334-2 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

VU la loi n° 2000-1352 du 30 décembre 2000,

VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2017 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boisson,

VU la demande présentée le 15 janvier 2024, par Monsieur LAFOIX Arthur - Co-Président de BROCHOUETTE, domicilié 6, avenue de l'Hôtel Dieu 44000 NANTES, en vue d'être autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, le samedi 23 mars 2024 de 20h00 à 2h00 à la salle Emeraude de BRESSUIRE, à l'occasion d'un événement musical Melting Potes - édition rap,

ARRETE

Article 1

Monsieur LAFOIX Arthur - Co-Président de BROCHOUETTE, domicilié 6, avenue de l'Hôtel Dieu 44000 NANTES, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, le samedi 23 mars 2024 de 20h00 à 2h00 à la salle Emeraude de BRESSUIRE, à l'occasion d'un événement musical Melting Potes - édition rap.

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Bressuire, Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie et le chef de service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée ainsi qu'à l'intéressé.

**Pour le Maire,
L'Adjointe,**

Véronique VILLEMONTÉIX



Mis en ligne le 20 FEV. 2024